

La prudence est conseillée avec la cigarette électronique

SANTÉ. En marge de l'assemblée générale de la Ligue pulmonaire fribourgeoise, une conférence et une table ronde étaient consacrées au phénomène du vapotage.

XAVIER SCHALLER

Beaucoup de questions restent ouvertes en ce qui concerne la cigarette électronique. Après la conférence que lui a récemment consacré la Ligue pulmonaire fribourgeoise, Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable du Centre de prévention du tabagisme (CIPRET) de Fribourg, fait le point sur les connaissances et les enjeux.

Quel est le message des organismes de prévention concernant la cigarette électronique?

La prudence. Le principe de précaution devrait prévaloir, car nous ne connaissons pas les effets à long terme de cette consommation. Des études sont en cours, surtout aux Etats-Unis et en Australie, où ce type de consommation est apparu plus tôt. Mais pour l'instant nous disposons de peu de données.

La cigarette électronique pose-t-elle un problème pour la prévention du tabagisme?

La vraie problématique, pour les organismes de prévention et la santé publique en général, c'est le type de consommation induite. Est-ce que les vapoteurs fument aussi du tabac ou non? En cas de consommation mixte, cigarette électronique et cigarette classique, les risques pour la santé ne diminuent que faiblement.

Si la consommation se limite strictement à la cigarette électronique, il est évident que le risque est moindre. La vapeur émise par les cigarettes électroniques n'est pas exempte de substances cancérigènes. Mais, par rapport à la fumée d'une cigarette classique, les proportions sont sans commune mesure. Une grande partie des substances toxiques du tabac est en effet directement liée à la combustion.

Les jeunes sont-ils particulièrement concernés par le vapotage?

Les substances aromatiques sucrées disponibles sur le marché en font un produit très tentant pour les jeunes. D'autant que, à la différence des ci-

garettes classiques, les cigarettes électroniques irritent à peine la gorge et sont bon marché. Et elles peuvent être achetées dans toute la Suisse sans limite d'âge.

Cet attrait se vérifie dans les statistiques, puisque 16% des jeunes entre 15 et 19 ans ont testé la cigarette électronique, contre 6,7% sur l'ensemble de la population. Notre principal souci, c'est que des jeunes commencent leur consommation avec des cigarettes électroniques, puis passent à une consommation mixte. Surtout s'ils utilisent des mélanges contenant de la nicotine, ce qui implique une dépendance.

Mais les recharges avec nicotine sont interdites en Suisse.

Interdites de vente, en effet. Mais 97% des vapoteurs utilisent néanmoins ces mélanges. La situation est compliquée, parce que les recharges tombent sous la Loi sur les denrées alimentaires. Or, il est interdit de vendre des denrées alimentaires contenant de la nicotine.

La vente de recharges avec nicotine est interdite, mais leur importation est autorisée pour un usage personnel. Les autorités fédérales n'ont malheureusement pas de contrôle sur la qualité et le dosage de ces produits issus de l'importation.

La cigarette électronique est-elle utile pour arrêter de fumer?

A l'heure actuelle, ce n'est pas établi scientifiquement. De nouveau, le phénomène est trop récent pour que nous ayons des statistiques sur les taux de réussite et de rechute. Dans les phénomènes d'addiction, le geste lui-même a aussi beaucoup d'importance. En général, il est conseillé de bannir le geste de fumer pour sortir vraiment de la dépendance. Ce n'est pas le cas avec la cigarette électronique.

De même, nous préférons que le vapotage passif soit assimilé à la fumée passive. Par principe de précaution, mais aussi pour ne pas banaliser à nouveau le fait de fumer dans les lieux publics et au travail.

Nous sommes, semble-t-il, à un point de basculement, comme en a connu plusieurs fois l'histoire de la cigarette. La question est de savoir si la cigarette électronique va permettre de diminuer le nombre de fumeurs ou si elle sera une porte d'entrée pour de nouveaux consommateurs, comme l'ont été les cigarettes à filtre, puis les cigarettes light. ■



Responsable du CIPRET, Fabienne Hebeisen-Dumas craint que la cigarette électronique ne soit une porte d'entrée vers le tabac. PHOTOS CHLOÉ LAMBERT

La répartition égale est remise en cause

CAISSE DE PRÉVOYANCE. Le syndicat des services publics (SSP) est peu convaincu du projet de modification de la Loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Dans un communiqué diffusé hier, il relate le résultat d'une assemblée, qui a réuni une quarantaine de personnes la semaine dernière. «Le personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise commence à être fatigué de la politique d'austérité du Conseil d'Etat», rapporte le SSP.

Le syndicat adressera au Gouvernement une demande officielle pour l'ouverture de négociations. Suivant les résultats, une nouvelle assemblée du personnel sera convoquée. Si les prestations étaient remises en cause, le personnel n'hésiterait pas à se mobiliser, avertit le SSP.

Les participants à l'assemblée ont rejeté toute augmentation de l'âge de la retraite et toute baisse des prestations. C'est donc la première variante proposée par le Conseil d'Etat, avec un maintien des retraites au même niveau, qui est soutenue. Toutefois, l'assemblée a estimé qu'il était inacceptable que le canton diminue sa part au financement de la caisse de prévoyance. Le projet prévoit en effet une répartition des coûts d'assainissement à parts égales entre employeur et personnel. L'assemblée a voté une résolution demandant au Conseil d'Etat de prendre en charge 60% de la facture.

Pour l'organisation de défense du personnel, les salaires sont menacés. «Les augmentations de cotisation à la CPPEF prévues dès le 1^{er} janvier 2017 laissent entrevoir un gel prolongé du pouvoir d'achat du personnel si le Conseil d'Etat ne met pas un terme aux coupes salariales», s'inquiète le SSP. DM

Bombardier torpilleur en démonstration

ÉCUVILLEN. L'aérodrome d'Ecuvillens accueille ce week-end la 21^e édition des Rencontres internationales d'oldtimers. Trente à quarante avions ainsi qu'une cinquantaine de pilotes sont attendus. Parmi les curiosités, un Grumman Avenger, bombardier chasseur de sous-marins américain de la Seconde Guerre mondiale, sera présent sur le tarmac. Un Dassault Flamant, fabriqué en 1953 et utilisé par l'armée de l'air française jusqu'en 1983, se posera également sur la piste de l'aérodrome. Outre les avions, des tracteurs d'un collectionneur du Pays-d'Enhaut seront exposés.

Les organisateurs attendent quelque 4000 amateurs pendant ces deux jours. Cette édition a été chapeautée par un nouveau comité, composé de jeunes passionnés d'aviation. Dans un communiqué, ils rapportent vouloir faire perdurer ces rencontres, qui valorisent avions et véhicules anciens d'exception. DM

EN BREF

UNIVERSITÉ

Simonetta Sommaruga est l'invitée d'un symposium

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga participe aujourd'hui à une journée organisée par les deux chaires de droit de la famille de l'Université de Fribourg, en coopération avec l'Office fédéral de la justice. Ce symposium vise à identifier les moyens à mettre en œuvre pour que le droit s'adapte aux réalités sociales actuelles. Le rôle du mariage, le statut des familles recomposées, l'adoption par des couples de même sexe ou la gestation pour autrui sont quelques-unes des thématiques qui seront développées.

CONSEIL D'ÉTAT Séance du 17 juin 2014

Le Conseil d'Etat a:

FIXÉ les dates des élections cantonales et communales 2016: le 28 février 2016 (20 mars 2016 pour le 2^e tour) pour les élections communales (Conseil communal et Conseil général), le 6 novembre 2016 (27 novembre 2016 pour le 2^e tour) pour les élections cantonales (Grand Conseil, Conseil d'Etat et préfectures);

ADOPTÉ ET TRANSMIS au Grand Conseil le rapport sur le postulat Denis Grandjean - Création d'un gymnase intercantonal Vaud-Fribourg à Palézieux-Gare; la réponse à la question Elian Collaud - Novartis St-Aubin - le site change de mains!; la réponse à la question Louis Duc - Enrayer en urgence une situation catastrophique; la réponse à la question Daniel Gander/Emanuel Waeber - BlueFactory;

APPROUVÉ les décisions de la commission cantonale de la Loterie romande d'attribuer pour le 2^e trimestre 2014 (181^e affectation) un montant de 5 766 492 francs, répartis en faveur de la restauration d'œuvres d'art (50 000 francs), de la culture (2 175 978 francs), de diverses œuvres sociales et de bienfaisance (3 530 514 francs) et de l'environnement (10 000 francs); la proposition de la Conférence des présidents des organes cantonaux de répartition du bénéfice provenant de la Société de la Loterie romande, d'accorder divers subsides dans le cadre des répartitions romandes du 2^e trimestre 2014, selon la liste du 26 mai 2014 pour un montant total de 6 452 650 francs, dont 903 371 francs sont pris en compte sur les bénéfices revenant au canton de Fribourg;

AUTORISÉ la Direction de l'économie et de l'emploi à mettre en consultation un projet de révision du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn);

NOMMÉ, pour faire suite à une démission, un nouveau président de la commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité; un nouveau membre au sein de la commission cantonale, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, de la commission du barreau, de la commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières, de la commission consultative pour la gestion des eaux. GRU